



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 59956

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de l'affectation des stages pour les professeurs des écoles (PE 2) achevant leur deuxième année à l'IUFM. En effet ces derniers se retrouvent affectés en majorité dans des écoles situées en ZEP, là où une solide expérience pédagogique est requise pour faire face aux difficultés scolaires et sociales de nombreux élèves. Les incidents se multiplient et le découragement gagne souvent ces jeunes professeurs commençant leur carrière. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer des raisons entourant ces premières affectations et les mesures qu'il entend prendre pour faire de ces stages de deuxième année de vrais stages professionnels et non des remplacements comme cela est majoritairement le cas.

Texte de la réponse

Les professeurs d'école stagiaires effectuent un stage en responsabilité réparti en trois périodes de trois semaines, correspondant aux trois cycles dans lesquels ils peuvent être amenés à exercer. Ces trois périodes se déroulent le plus souvent dans des établissements différents. Les IUFM, en collaboration avec les inspections académiques, veillent à ce que le stagiaire soit entouré d'une équipe solide au sein de l'établissement et bénéficie des conseils des formateurs qui lui rendent régulièrement visite. Ces affectations successives dans chacun des trois cycles n'excèdent généralement pas les trois semaines préconisées par les textes. La formation professionnelle des professeurs des écoles est relativement courte au regard des compétences qu'il leur faut acquérir, entre autres pour enseigner dans les milieux difficiles. C'est la raison pour laquelle les textes recommandent également que ces futurs enseignants soient, durant leur année de stage, amenés à effectuer l'une de ces trois périodes dans les écoles situées en ZEP.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59956

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2625

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5889